



Communiqué de presse

Paris, le 17 décembre 2020

Amundi a lancé un nouveau fonds de dette privée à impact AMUNDI DETTE SENIOR INITIATIVE IMPACT – DS 2020 ("Initiative Impact 2020")

Amundi, leader européen de la gestion d'actifs, a lancé le fonds **Initiative Impact 2020** dans le cadre de l'initiative de place *Relance Durable France* promue par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et en association avec la Caisse des Dépôts pour soutenir la reprise économique suite à la crise de la COVID-19. Ce nouveau fonds de dette privée, parrainé par Crédit Agricole Assurances et auquel participe notamment L'Auxiliaire, l'Assureur du BTP, vise à accompagner des ETI et dans une moindre mesure des PME, principalement françaises, ayant démontré de la robustesse dans leurs performances pré-Covid-19, avec une réelle capacité de rebond.

Destiné aux investisseurs institutionnels, le fonds **Initiative Impact 2020** sera investi exclusivement en Euro dans des dettes senior d'entreprises de tous les secteurs d'activité¹. Complémentaire à celle des banques, l'offre Initiative Impact 2020 propose des financements de long terme pour accompagner les entreprises dans la reprise d'activité et dans leurs projets de croissance et enjeux associés (relocalisation en France des activités stratégiques de production, accompagnement de la transition environnementale et adaptation aux nouveaux modes de consommation).

Amundi a placé l'impact au cœur de la stratégie du fonds **Initiative Impact 2020**. Les ETI et les PME font l'objet d'un processus de sélection rigoureux tant sur les critères financiers qu'extra-financiers, en ligne avec la politique ESG d'Amundi² et le cahier des charges défini par la FFA. Au-delà de ce cadre exigeant, le fonds met en place un mécanisme d'incitation innovant à l'atteinte des indicateurs, voulus ambitieux, définis lors de l'investissement.

Thierry Vallière, Directeur de la Dette Privée chez Amundi explique : « *Initiative Impact 2020* créé dans le cadre du programme d'investissement des Assureurs participe activement à la relance de l'économie française en soutenant des entreprises principalement françaises

¹ A l'exception des sociétés financières, d'assurances ainsi que les sociétés du secteur immobilier.

² Vous pouvez consulter la Charte ESG d'Amundi Dette Privée en cliquant ici : https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Actifs-Reels-Alternatifs/Dette-Privée

dans leur croissance et leurs projets de transition environnementale. Nous venons de finaliser notre première opération de financement pour un acteur intervenant dans le secteur de l'énergie que nous connaissons bien pour l'avoir déjà accompagné en 2014. Le financement à impact mis en place avec l'aide d'Initiative Impact 2020 participe à un programme de transition ambitieux visant à atteindre 95% de renouvelable dans son mix énergétique en 2030. »

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux³, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales⁴, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 4 500 professionnels dans près de 40 pays. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 1 650 milliards d'euros d'encours⁵.

Amundi Real Assets regroupe l'ensemble des expertises en immobilier, dette privée, private equity et infrastructures. Forte de plusieurs décennies d'expertise sur les marchés privés, Amundi facilite l'accès des investisseurs institutionnels et des particuliers aux actifs réels. Avec près de 56 milliards d'euros sous gestion⁵ investis dans presque 2000 actifs dans 13 pays européens, Amundi Real Assets s'appuie sur 220 professionnels répartis dans trois centres de gestion principaux à Paris, Londres et Milan.

Amundi, a Trusted Partner, working every day in the interest of its clients and society



Contact Presse

Geetha Chandrasegaram

Tel : +33 1 76 37 02 73

geetha.chandrasegaram@amundi.com

³ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2019

⁴ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

⁵ Données Amundi au 30/09/2020

Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations sont fournies dans le seul but de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble des Fonds et ce, quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de leur indépendance éditoriale, pour lequel Amundi décline toute responsabilité. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site www.amundi.com. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou services financiers. Amundi n'accepte aucune responsabilité, de manière directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'information contenue dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document. Ce document non contractuel est basé sur des sources que nous considérons comme étant fiables. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire Fonds, disponible au siège social d'Amundi AM. Investir implique des risques. La valeur d'un investissement dans les produits et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Le Fonds n'offre pas de garantie de capital ou de performance. Par conséquent, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). **Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle et aucune autorité de tutelle ne prendra la responsabilité de l'exactitude financière ou de n'importe quelle disposition ou avis exprimé dans ce document. Ce document ne doit être pas être diffusé sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette diffusion ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.**